

## Nouvelle création d'entreprise à Vic : une conseillère agricole indépendante



Nouvelle création d'entreprise à Vic : une conseillère agricole indépendante

Mardi dernier, nous vous présentions une nouvelle entreprise vicoise, l'organisme de formation d'Alexis Paulignier, Work Safety.

Heureusement, la période difficile que nous traversons ne freine pas tous les élans : voici encore une nouvelle entreprise tout juste créée à Vic-Fezensac.

Il s'agit cette fois de **conseil agricole**.

**Echanges avec une jeune cheffe d'entreprise, Lucile Peres.**



**Journal du Gers** : Lucile Peres, pouvez-vous vous présenter ?

**Lucile Peres** : J'ai 29 ans, je suis vicoise d'origine puisque mes parents sont vicois. J'ai toujours vécu à Vic. J'ai fait mes études supérieures à l'école d'ingénieur agricole de Purpan où je suis restée 5 ans. Au cours de cette période, j'ai fait plusieurs stages en exploitation agricole dans le sud-est et à l'étranger notamment en Irlande.

Cette expérience m'a confortée dans l'idée de travailler dans le Gers car c'est une région qui me plaît et au contact direct des agriculteurs.

J'ai tout d'abord travaillé pendant six ans comme technico-commerciale à la coopérative des silos vicois. J'étais au contact des agriculteurs pour effectuer du conseil et de la vente sur la partie semences, engrais, phytosanitaire mais aussi la partie culture biologique.

**Journal du Gers** : Qu'est-ce qui vous a conduit à lancer votre propre entreprise ?

**Lucile Peres** : Au cours de ces six ans, j'ai effectué deux constats.

Le premier c'est que les exigences du grand public sont de plus en plus nombreuses par rapport à l'activité agricole notamment en ce qui concerne le respect de l'environnement et toutes les problématiques qui sont liées. La réglementation s'adaptant aux exigences du grand public, les agriculteurs sont un peu perdus face à elle car ce n'est pas ce qu'ils ont appris dans leur cursus.

Le deuxième élément qui m'a incitée à créer mon entreprise, c'est la modification de la loi en 2021.

**Une nouvelle loi définit en effet une séparation capitalistique entre les actes de vente et les actes de conseil par rapport aux produits phytosanitaires.**

Demain, les coopératives ou entreprises privées qui effectuent de la vente de produits phytosanitaires et du conseil devront choisir.

Si elles continuent à vendre, elles ne pourront plus faire de conseil.

L'objectif est de garantir une indépendance des conseillers par rapport à la vente.

Il n'y aura plus du tout d'intérêts commerciaux pour les conseillers.

Les agriculteurs conventionnels – les agriculteurs bio sont moins concernés puisqu'ils utilisent pas ou très peu de produits phytosanitaires- demain pour toucher les aides PAC et être en règle par rapport à la loi devront souscrire à un conseil complètement indépendant.

L'obligation est d'avoir 2 conseils en 5 ans.

**C'est pourquoi j'ai décidé de créer mon entreprise agréée comme indépendante qui interviendra dans le cadre de l'agriculture conventionnelle comme de l'agriculture biologique.**



**Journal du Gers :** Pouvez-vous nous expliquer en quoi va consister concrètement votre rôle auprès des agriculteurs ?

**Lucile Péres :** D'autres organismes vont proposer ce service de conseil, des privés comme des publics comme la chambre d'agriculture ou des centres de gestion.

Mais ce qui va différencier mon offre de ces offres-là, c'est qu'en plus du papier réglementaire que je fournirai aux agriculteurs, j'apporterai **un vrai conseil de terrain** puisque j'assurerai **un suivi technique** en me rendant sur les exploitations à minima 4 fois par an afin d'apporter à l'agriculteur du conseil stratégique et technico-économique pour son exploitation.

J'aurai donc une relation privilégiée avec l'agriculteur ; à chacune des visites, je ferai le tour des parcelles pour observer les cultures, repérer les éventuelles maladies, faire un bilan des méthodes respectueuses de l'environnement qu'il peut réaliser sur ses parcelles avant les interventions chimiques...

Je proposerai aussi aux agriculteurs **une permanence téléphonique quotidienne du lundi au samedi de 8 h à 18 h** s'ils ont une question en dehors de mes visites

J'assurerai enfin **une permanence physique une demi-journée par semaine** sans doute le vendredi matin où je resterai à mon bureau pour qu'ils puissent me rencontrer.



**Journal du Gers :** Si la solution chimique s'impose, comment respecterez-vous l'obligation d'indépendance dans votre conseil ?

**Lucile Peres:** Je préconiserai une matière active avec un grammage à l'hectare sans donner de nom commercial de produit comme les médecins qui prescrivent des médicaments génériques. L'agriculteur se rendra ensuite chez le vendeur de son choix et on lui proposera le produit en vente chez le commerçant.

**Journal du Gers :** Vous allez rayonner sur tout le Gers ?

**Lucile Peres :** Oui, **le Gers entier et les départements limitrophes.**

**Journal du Gers :** Quelle démarche globale allez-vous adopter dans vos interventions ?

**Lucile Peres :** Je suis très sensible aux problématiques environnementales et particulièrement à celles qui touchent les agriculteurs, à savoir **l'érosion des terres** très dommageable pour tout agriculteur puisque cela entraîne une perte de fertilité, d'où une perte de rendement.

Que l'érosion soit mécanique lors de forts abatements d'eau, éolienne par temps de fort vent, due au soleil ou autre, elle a des conséquences néfastes pour nous tous mais en particulier pour l'agriculteur qui va être obligé de compenser cette perte de fertilité par l'apport d'engrais, de produits chimiques.

**Si on change la dynamique de l'exploitation, on se rend compte qu'il est possible d'être un peu moins dépendant des intrants ;** je souhaite amorcer cette réflexion avec l'agriculteur, réflexion qui s'inscrit dans ce qu'on exigera de lui demain, à savoir utiliser moins de produits, moins d'engrais, amener de la fertilité dans le sol en le couvrant ou en y ramenant des matières organiques comme du fumier, de la paille...

**Ma démarche globale va être d'accompagner l'agriculteur dans une transition intéressante pour lui et pour l'ensemble de ses concitoyens.**



**Contact :**

06 77 89 60 18

Du lundi au samedi de 8 h à 18 h

Mail : [lucile.peres.cai@gmail.com](mailto:lucile.peres.cai@gmail.com)

Site : [www.lucileperes.fr](http://www.lucileperes.fr)

Adresse : Le Fiton

32 190 Vic-Fezensac